

Grande Loge de France : Devoir de Mémoire



« Samedi 5 décembre 2015, la Commission des Droits de l'Homme et du Citoyen de la Grande Loge de France organisait une cérémonie publique dans le cadre de la Journée du Devoir de Mémoire. Le Temple Pierre Brossolette affichait presque complet d'un public habitué ou non des lieux.

De nombreux intervenants se sont exprimés dont l'écrivain Marek Halter qui a longuement pris la parole sur le thème de la liberté.

Plus tôt, Antoine Bagdikian, président de l'Institut arménien de France avait été convié à s'exprimer. Il a ainsi pu rappeler les drames subis par le peuple arménien et autres chrétiens qui vivaient dans l'empire ottoman à la fin du XIXème siècle et au début du XXème. Sans raccourci excessif, il a également rappelé que laisser de tels crimes impunis pouvait donner un sentiment d'impunité aux barbares modernes qui tuent des innocents un peu partout dans le monde.

On ne peut que se féliciter de la diffusion de la cause arménienne dans tous lieux et cercles, en particulier au sein de la Grande Loge de France, où elle pouvait notamment avoir été oubliée.

On regrettera toutefois qu'au cours de cette cérémonie marquée de nombreux témoignages liés à la Mémoire, la notion de justice n'ait pas été mise à l'ordre du jour. Demander à une victime dont le drame n'est ni condamné, ni réparé de se souvenir est superfétatoire. En revanche, que celles et ceux qui n'ont pas été victimes puissent se souvenir et aider à ce que la justice soit faite est indispensable.

En cela, rejoignant la position du président de l'Institut arménien de France, il est essentiel de soutenir toutes les initiatives allant en ce sens et notamment celles de la Grande Loge de France./.

Olivier Roumélian
Avocat - Associé